

Pour vous abonner à la Lettre
Entreprises & Défense [LIEN](#)

Repères

En 2011, 22.766 militaires ont
quitté les armées :
9.015 ont rejoint le secteur privé
2.075 les fonctions publiques
9.007 anciens militaires touchent
une indemnité au titre du
chômage pour un coût annuel de
103,2 M€

Evolution de quelques matériels
entre 2010 et 2012 :
Chars de combat : 254 (=)
Hélicoptères (Terre) : 319 (-12)
Bâtiments de combat et de
soutien : 75 (+3)
Avions embarqués : 62 (+4)
Avions de combat (Air) : 257 (+16)
Drones (Air) : 4 (=)

Rémunérations mensuelles
nettes perçue par le personnel
civil titulaire en 2011 (médiane) :
Administrateur civil hors classe :
6.713 €

Attaché principal : 3.965 €
Attaché : 2.996 €
Ingénieur d'études et de
fabrications : 2.837 €
Secrétaire administratif de classe
normale : 2.177 €
Technicien supérieur d'études
et de fabrications 3^{ème} classe :
2.180 €
Adjoint administratif 2^{ème} classe :
1.415 €
Agent technique de 2^{ème} classe :
1.427 €

Budget de défense en 2011 :
Europe : 181 milliards d'euros
Etats-Unis : 584 milliards d'euros

Sources : ministère de la Défense
et rapports parlementaires.



www.lgmgroup.fr/
defense@lgm.fr

Trois questions à...

Patricia Adam

Présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées
de l'Assemblée nationale

Madame la présidente, quel intérêt la commission de la défense nationale et des forces armées porte-t-elle aux entreprises, celles de la fameuse base industrielle et technologique, mais également hors armement, par exemple au niveau des bases de défense dans les régions ?

La commission de la défense nationale et des forces armées se caractérise par une expertise technique et budgétaire reconnue. En effet, en matière de défense plus encore que dans d'autres domaines, tout finit par se concrétiser sous forme de crédits budgétaires... ou pas ! La part des crédits d'équipement est très importante. L'Etat y consacre environ quinze milliards d'euros par an, dont environ quatre milliards aux achats hors armement, un chiffre peu connu. Or il n'y a pas d'équipements de défense sans industrie. Dans le domaine de l'aéronautique, des lanceurs, de l'électronique, des communications militaires... la France peut s'enorgueillir d'une très ancienne tradition d'excellence. Les industriels sont donc pour nous des interlocuteurs habituels et permanents. Ces dernières semaines, la commission a consacré ses réunions à des auditions de dirigeants de grandes entreprises. J'ai souhaité que soient aussi auditionnés des dirigeants d'entreprises de taille intermédiaires et de PME. En effet, celles-ci prennent une part prépondérante à la réussite d'un secteur industriel qui représente 165.000 emplois directs et presque autant d'emplois indirects. Les travaux menés par la commission lors de la précédente législature ont permis de constater que les PME n'avaient pas toujours la vie facile, faute de soutien de la part du ministère. Or elles constituent un maillage de compétences et d'emplois irremplaçable. Je me félicite donc de la décision prise par Jean-Yves Le Drian d'améliorer le dialogue et la coopération entre le ministère et les PME. Le « Pacte Défense PME » permettra de pérenniser les 400 plus petites entreprises partenaires habituelles de la défense, tout en n'oubliant pas bien entendu celles hors armement. Notre pays a tout à y gagner.

Notre Association a suggéré la création d'un poste de « Haut Fonctionnaire Entreprises » (HFE) avec un rôle de coordination, mais également d'impulsion et de suivi de la politique du ministère de la Défense à destination du monde de l'entreprise, et notamment des PME. Que pensez-vous de cette initiative ?

C'est une idée intéressante. Comme vous le savez, c'est la Direction générale de l'armement (DGA) qui est en charge du dialogue avec les entreprises de défense. S'agissant plus particulièrement des PME, la Mission PME est chargée, elle, de régler les difficultés rencontrées par celles-ci. Enfin, il existe la Mission Achats (hors armement) du Secrétariat général pour l'administration (SGA) dont le chef est également « responsable ministériel des achats » (RMA) du ministère. Le ministre de la Défense réfléchit à la nomination d'un délégué ministériel au PME. Ce serait une excellente chose. Dans mon esprit, ce délégué devrait être une tête de réseau, relayée par des structures territorialisées. L'idéal serait sans doute que dans nos régions existe une sorte de guichet unique à l'usage des PME, notamment de défense. Comme je l'indiquais, une vaste réflexion est en cours à l'initiative du ministre et je m'attends à de prochaines annonces. Dans tous les cas, une prise de conscience s'est opérée. Plus rien ne sera comme avant !

En conclusion, quel message souhaiteriez-vous adresser aux entreprises liées à la Défense ?

Qu'elles soient grandes, petites ou moyennes, les entreprises de défense constituent la base industrielle et technologique de défense. Cette BITD est l'un des outils de la souveraineté de notre pays. A ce titre, c'est un outil précieux, nécessaire à la bonne santé de l'économie et de l'emploi en France. La période est difficile et des recompositions industrielles s'opèrent déjà en France. Demain, elles s'opéreront en Europe. Il est indispensable que notre pays conserve, à l'issue, les moyens de l'excellence en matière de défense, de technologie et de recherche. L'idéal serait évidemment que les recompositions européennes se fassent au mieux des intérêts communs du pays et de l'Europe. C'est cet objectif stratégique qu'il faut conserver comme guide pour l'action. Quant aux entreprises hors armement, elles ont également un rôle stratégique à jouer, notamment dans les régions. Je les invite à considérer le ministère de la Défense comme un partenaire naturel et attentif.

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les collaborateurs de l'Association sont bénévoles. Les seuls revenus sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger la Synthèse des activités 2011 [LIEN](#)
Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2013 [LIEN](#)

RETEX : Euronaval 2012

L'Association a organisé le 26 octobre une visite VIP du salon Euronaval 2012 sur le thème « Grands groupes et relations avec les PME ». Cette visite a rassemblé une vingtaine de dirigeants et responsables du monde de l'entreprise, ainsi que quelques collaborateurs du ministère de la Défense, dont Olivier Vasserot, délégué à l'accompagnement et aux restructurations de la Défense.

Pacte Défense PME

Stratégie globale mise en place par la Défense en faveur des PME et des ETI, Pacte Défense PME est un ensemble cohérent de 40 actions concrètes sur 4 axes :

- « Penser PME » pour mieux prendre en compte les PME dans la stratégie d'achat de l'ensemble du ministère.
- Faciliter le passage de la recherche au développement en consolidant dans la durée le soutien financier à l'innovation des PME.
- Améliorer les relations entre donneurs d'ordre et fournisseurs par des conventions bilatérales passées entre le ministère et les grands groupes.
- Renforcer l'action en région et accompagner les PME dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à leur développement.



Comité d'honneur

Jean-Claude Viollet a rejoint le Comité d'honneur de l'Association. Une fonction exercée à titre bénévole destinée à apporter son expertise dans le domaine des relations PME – Défense et du développement des territoires. Député de la Charente durant trois mandats, Jean-Claude Viollet a été un membre assidu de la commission de la défense nationale et a œuvré sur tous les dossiers majeurs.

Une web radio pour la reconversion

Après Viadéo, Linked'In et Facebook, Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense, a lancé une web radio accessible sur son site Internet www.defense-mobilite.fr. Celle-ci est destinée aux collaborateurs de Défense Mobilité, aux militaires candidats à une transition professionnelle et à leurs conjoints, et aux entreprises et fonctions publiques qui recrutent.



Remise du « Prix de la reconversion des militaires » Edition 2012

Le « Prix de la reconversion des militaires » Edition 2012 a été remis le 19 décembre à l'Ecole militaire à Paris.

Le Prix 2012 option « Création d'entreprise » a été décerné à Axelle Rigault

Ancien sous-officier de l'armée de Terre, Axelle Rigault a servi dans des postes administratifs et RH. Elle a créé « Délices des abbayes » une boutique laïque de produits monastiques (épicerie fine et soins du corps) dans le quartier touristique de Lourdes après avoir suivi une formation de cinq mois dispensée dans le cadre de l'accompagnement mis en place par Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense. En arrêtant sa carrière militaire, Axelle Rigault voulait retrouver un projet aussi intense, avec un vrai défi, la création d'entreprise ! « Délices des Abbayes » a ouvert ses portes le 12 mai 2012. Contact : delicesdesabbayes@hotmail.fr www.facebook.com/delices.desabbayes

Le Prix 2012 option « Reprise d'entreprise » a été décerné à Jean Panel

Saint-Cyrien, celui-ci a servi 26 ans au sein de l'armée de Terre dans l'artillerie et les ressources humaines. Après avoir étudié une dizaine de dossiers, il a décidé de reprendre une entreprise de menuiserie de 6 salariés, la menuiserie « Desbrais – Panel » à côté de Châteauroux, dans l'Indre. Jean Panel a effectué une période de formation gratuite en entreprise chez un artisan menuisier dans le cadre de son congé de reconversion. Il a préparé un diplôme de menuisier en alternance tout en travaillant dans l'entreprise dont il est le nouveau propriétaire depuis le 6 janvier. Contact : menuiserie.desbrais-panel@orange.fr

Les lauréats ont été récompensés par des produits (ordinateur, tablette, téléphone haut de gamme...) offerts par les sociétés Compass Group France, Prividef et THALES et destinés à être utiles dans le cadre du développement de leur projet. L'Association met son réseau relationnel à la disposition des lauréats, et apporte également une fonction de conseil, notamment dans le domaine de la stratégie et du développement commercial.

Trois questions aux deux lauréats du Prix 2012, Axelle Rigault et Jean Panel

Pourquoi créer ou reprendre une entreprise ?

AR: J'ai créé mon entreprise dans le but de construire un projet dont vous êtes responsable, et qui vous appartient. C'est une sensation puissante qui vous porte jusque dans les moments difficiles du parcours de la création.

JP: Durant ma carrière militaire je n'ai cessé d'entreprendre, avec succès je crois. Alors j'avais envie de continuer au service de la vie économique de mon pays. Faire vivre 6 familles c'est peu, mais cela a du sens surtout en période de crise...

Que vous a apporté votre expérience d'ancien militaire dans le cadre de votre projet ?

AR: Etre une femme au sein des armées est déjà un parcours atypique pour la plupart des gens, qui nécessite un mélange de grain de folie et de rigueur ainsi que beaucoup de volonté. Mon expérience militaire m'a appris à rester moi-même et à ne jamais lâcher, quitte à trouver d'autres solutions face à un problème posé. C'est certainement ce qui m'a été le plus utile dans mon parcours de création d'entreprise.

JP: La rigueur, le courage et la pugnacité. Je dois ces valeurs à l'institution militaire. Sans elles, je crois qu'il est illusoire de pouvoir créer ou reprendre une entreprise aujourd'hui tant le chemin est long, complexe et semé d'obstacles.

Quels conseils donneriez-vous à un militaire qui souhaite créer ou reprendre une entreprise ?

AR: Après avoir étudié la viabilité du projet: Oser!!! Oser agir. Oser se tromper aussi. Oser demander de l'aide en s'entourant de professionnels avertis. Sur un plan privé, discuter avec votre conjoint de ce qu'implique votre changement professionnel (horaires, risques financiers...). Vous emmenez toute votre famille dans cette aventure et le soutien de vos proches sera votre principal allié.

JP: Premièrement: être sûr de ses motivations, de ses compétences (éventuellement à acquérir) et de sa capacité à durer. Deuxièmement: partager à 200 % le projet avec son conjoint et prendre le temps ensemble de mesurer toutes les conséquences de ce changement de vie. Troisièmement: se faire accompagner par des professionnels! Car sans avocat d'affaires, sans expert-comptable... ce n'est même pas la peine de commencer!

Membres du Comité d'honneur : Claude Ascensi - Alain Juillet - Alain Vidart - Jean-Claude Viollet - Raymond Wey

Entreprises & Défense

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2012 avec le soutien du groupe LGM.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.

Rédacteur en chef : Pascaline Abdini.

Comité de rédaction : Pascaline Abdini, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.

Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.

Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

ISSN 2114-7019

Tous droits réservés.

Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.

Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr